

Hôtel de Ville • Ti-Kêr BP 7 • 29280 Plouzané T 02 98 31 95 30 www.plouzane.fr VILLE DE PLOUZANE
PLACE DE LA REPUBLIQUE
29280 - PLOUZANE

Marché public de travaux

# CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE ET REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE COAT EDERN

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

# Règlement de la Consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres :

17 avril 2024 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE		
	Marché public de Travaux	
9=	Objet: CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE ET REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE COAT EDERN	
	Acheteur :	
	VILLE DE PLOUZANE	
	PLACE DE LA REPUBLIQUE	
	29280 - PLOUZANE	
ΔŢ	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.	
-	CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.	
*	Le marché est divisé en 19 lots.	
	Profil acheteur :	
	https://marches.megalisbretagne.org/	
?	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.	
( <b>(</b> )	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.	
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.	
	La visite du site est obligatoire.	
×	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.	
	Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.	
<b>⟨··⟩</b>	Code CPV principal de la consultation : 45214200-2 : Travaux de construction de bâtiments scolaires	

R.C. - 2024PT01 Page **2** sur **14** 

# **SOMMAIRE**

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
1.1.	Objet de la consultation	4
1.2.	Codes CPV	4
1.3.	Délai d'exécution	5
ARTICLE 2.	Dossier de consultation	5
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
3.1.	Procédure de passation	6
3.2.	Allotissement	6
3.3.	Négociation	6
3.4.	Renseignements complémentaires	6
3.5.	Visite de site	6
ARTICLE 4.	Présentation de la candidature	
4.1.	Dossier de candidature	7
4.2.	Sous-traitance	
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques	8
ARTICLE 5.	Présentation de l'offre	9
5.1.	Présentation du dossier d'offre	9
5.2.	Variantes	
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles	
5.4.	Délai de validité	
ARTICLE 6.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	. 11
ARTICLE 7.	Modalités de remise des plis	. 12
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHE	. 13
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFÉRENDS	. 13
NNFXF 1:	ATTESTATION DE VISITE	. 14

# **ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

# 1.1. Objet de la consultation

**Objet des travaux :** CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE ET REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE COAT EDERN.

Le présent marché a pour objet la construction de locaux périscolaires, la restructuration du bâtiment principal existant et la démolition du bâtiment annexe.

Lieu d'exécution: Groupe scolaire de Coat Edern, Rue de Bretagne, 29280 PLOUZANE

Le marché est divisé en lots comme suit :

**Lot 1 "DEMOLITIONS"** 

**Lot 2 "VRD/AMENAGEMENTS EXTERIEURS"** 

Lot 3 "GROS OEUVRE"

Lot 4 "REVETEMENT EN PLAQUETTES DE TERRE CUITE"

**Lot 5 "CHARPENTE/FACADE BOIS"** 

Lot 6 "COUVERTURE/BARDAGE EN ACIER GALVANISE PRELAQUE"

**Lot 7 "ETANCHEITE"** 

Lot 8 "MENUISERIES EXTERIEURES ALU/MURS RIDEAUX BOIS/ALU"

Lot 9 "SERRURERIE"

**Lot 10 "MENUISERIES INTERIEURES"** 

Lot 11 "CLOISONS/DOUBLAGES/PLAFONDS PLATRES"

Lot 12 "PLAFONDS SUSPENDUS"

Lot 13 "REVETEMENTS DE SOLS ET MURS"

Lot 14 "REVETEMENTS DE SOL EN RESINE"

Lot 15 "PEINTURE"

**Lot 16 "APPAREIL ELEVATEUR"** 

Lot 17 "PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VENTILATION"

Lot 18 "ELECTRICITE"

Lot 19 "EQUIPEMEMENTS DE CUISINE"

#### 1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45214200-2 - Travaux de construction de bâtiments scolaires

#### Code(s) CPV secondaire(s):

Lot n° 1: DEMOLITIONS

45111100-9 - Travaux de démolition

Lot n° 2: VRD/AMENAGEMENTS EXTERIEURS

45112500-0 - Travaux de terrassement

45112700-2 - Travaux d'aménagement paysager

Lot n° 3: GROS OEUVRE

45223220-4 - Travaux de gros œuvre

Lot n° 4: REVETEMENT EN PLAQUETTES DE TERRE CUITE

Lot n° 5 : CHARPENTE/FACADE BOIS

45261100-5 - Travaux de charpente

Lot  $n^\circ$  6 : COUVERTURE/BARDAGE EN ACIER GALVANISE PRELAQUE

R.C. - 2024PT01 Page **4** sur **14** 

45261210-9 - Travaux de couverture

45262650-2 - Travaux de bardage

Lot n° 7: ETANCHEITE

45261420-4 - Travaux d'étanchéification

Lot n° 8: MENUISERIES EXTERIEURES ALU/MURS RIDEAUX BOIS/ALU

Lot n° 9: SERRURERIE

44316500-3 - Serrurerie

Lot n° 10: MENUISERIES INTERIEURES

Lot n° 11: CLOISONS/DOUBLAGES/PLAFONDS PLATRES

45421152-4 - Installation de cloisons

Lot n° 12: PLAFONDS SUSPENDUS

45421146-9 - Mise en place de plafonds suspendus

Lot n° 13: REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

45430000-0 - Revêtement de sols et de murs

Lot n° 14: REVETEMENTS DE SOL EN RESINE

45432130-4 - Travaux de revêtements de sols

Lot n° 15: PEINTURE

45442100-8 - Travaux de peinture

Lot n° 16: APPAREIL ELEVATEUR

45313100-5 - Travaux d'installation d'ascenseurs

Lot n° 17: PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VENTILATION

45330000-9 - Travaux de plomberie

45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot n° 18: ELECTRICITE

45311200-2 - Travaux d'installations électriques

Lot n° 19: EQUIPEMEMENTS DE CUISINE

39221000-7 - Équipement de cuisine

#### 1.3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de 545 jours ouvrés

Pour l'ensemble des lots, le délai d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

## Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 40 jours ouvrés est prévue.

Délai d'exécution des travaux : 505 jours ouvrés

#### ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : https://marches.megalisbretagne.org/

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes
- Règlement Consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Le programme ou le calendrier détaillé d'exécution des travaux établi conformément aux dispositions de l'article 28.2 du CCAG travaux et comportant les dates de début et de fin des travaux
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché

R.C. - 2024PT01 Page **5** sur **14** 

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- CCP insertion professionnelle
- Plans

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

#### **ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

# 3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

#### 3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

# 3.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

## 3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalisbretagne.org/

# 3.5. Visite de site

Pour établir son offre l'entreprise devra obligatoirement visiter les lieux pour les lots suivants :

- lot n°1 : démolitions
- lot n°2 : VRD/aménagements extérieurs
- lot n°3 : gros-œuvre
- lot n°11 : cloisons/doublages/plafonds plâtre
- lot n°17: plomberie/chauffage/ventilation
- lot n°18 : électricité

R.C. - 2024PT01 Page **6** sur **14** 

Elle devra prendre contact auprès du secrétariat du service technique de la ville de Plouzané au 02.98.31.95.48 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les visites se feront entre le 19/03 et le 12/04/2024. A l'issue de la visite, une attestation sera délivrée et devra être jointe à l'offre.

# ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

#### 4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas	Tous les lots
	échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché	
	public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en	
	fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de	
	l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres	
	d'affaires sont disponibles.	

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Un certificat de qualification professionnelle établi par un organisme	Tous les lots
	indépendant.	
	<u>Précision pour le lot n°14</u> revêtements de sol coulés : les certificats Qualibat 6243 "revêtement de sols coulés à base de résine de synthèse pour locaux à	
	risques identifiés" et Qualibat 3242 "étanchéité liquide (S.E.L) sont exigés ou	
	en cours d'obtention.	

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le maître d'ouvrage peut les obtenir directement par le biais :

- 1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;
- 2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que les entreprises ne sont pas tenues de produire dans leur candidature aux marchés publics:

R.C. - 2024PT01 Page **7** sur **14** 

En application du code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre les justificatifs suivants :

- l'attestation de régularité fiscale ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux ;
- les déclarations de bénéfices non commerciaux ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices agricoles ;
- les déclarations de résultats soumis à l'impôt sur les sociétés ;
- les déclarations pour les sociétés mères et les filiales de groupe ;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts;
- les attestations de régularité sociale et de vigilance ;
- la carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics.

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le téléservice de l'administration propose le dispositif «FranceConnect» mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

## 4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du soustraitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

#### 4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-àvis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

R.C. - 2024PT01 Page **8** sur **14** 

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

### ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

#### 5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants. Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira un acte d'engagement par lot.
2	Attestation de visite correctement complétée pour les lots concernés
3	Le relevé d'identité bancaire
4	Le mémoire technique
5	La décomposition du prix global et forfaitaire Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
6	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

#### 5.2. Variantes

#### Lot 10 "MENUISERIES INTERIEURES":

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

Remplacement contreplaqué "bouleau" par un contreplaqué "peuplier" pour les articles 4, 9, 11.1, 11.2, 13, 14.1, 14.2, 15, 16, 17.2, 18.2, 18.3, 23.5 du CCTP et de la DPGF.

Les candidats sont tenus de présenter une offre pour chaque variante exigée.

Aucune variante facultative n'est prévue.

R.C. - 2024PT01 Page **9** sur **14** 

Le candidat qui présente une variante doit également remettre une offre entièrement conforme à la solution de base.

Lot 1 "DEMOLITIONS"

Lot 2 "VRD/AMENAGEMENTS EXTERIEURS"

Lot 3 "GROS OEUVRE"

Lot 4 "REVETEMENT EN PLAQUETTES DE TERRE CUITE"

Lot 5 "CHARPENTE/FACADE BOIS"

Lot 6 "COUVERTURE/BARDAGE EN ACIER GALVANISE PRELAQUE"

Lot 7 "ETANCHEITE"

Lot 8 "MENUISERIES EXTERIEURES ALU/MURS RIDEAUX BOIS/ALU"

Lot 9 "SERRURERIE"

Lot 11 "CLOISONS/DOUBLAGES/PLAFONDS PLATRES"

Lot 12 "PLAFONDS SUSPENDUS"

Lot 13 "REVETEMENTS DE SOLS ET MURS"

Lot 14 "REVETEMENTS DE SOL EN RESINE"

Lot 15 "PEINTURE"

Lot 16 "APPAREIL ELEVATEUR"

Lot 17 "PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VENTILATION"

Lot 18 "ELECTRICITE"

Lot 19 "EQUIPEMEMENTS DE CUISINE":

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

# 5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

# Lot 2 "VRD/AMENAGEMENTS EXTERIEURS":

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

PSE 1 : réfection des voiries abîmées

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

Si elle est retenue, la PSE ne se substitue pas à la solution de base mais vient s'ajouter aux prestations demandées dans le marché. Le maître d'ouvrage n'est jamais obligé de retenir une PSE, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché.

#### Lot 17 "PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VENTILATION":

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

R.C. - 2024PT01 Page **10** sur **14** 

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

PSE 1 : gestion technique des bâtiments

PSE 2 : ventilation des salles de classe et salle d'enseignement - réunion APE du groupe scolaire

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

Si elle est retenue, la PSE ne se substitue pas à la solution de base mais vient s'ajouter aux prestations demandées dans le marché. Le maître d'ouvrage n'est jamais obligé de retenir une PSE, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché.

Lot 1 "DEMOLITIONS"

Lot 3 "GROS OEUVRE"

Lot 4 "REVETEMENT EN PLAQUETTES DE TERRE CUITE"

Lot 5 "CHARPENTE/FACADE BOIS"

Lot 6 "COUVERTURE/BARDAGE EN ACIER GALVANISE PRELAQUE"

Lot 7 "ETANCHEITE"

Lot 8 "MENUISERIES EXTERIEURES ALU/MURS RIDEAUX BOIS/ALU"

Lot 9 "SERRURERIE"

Lot 10 "MENUISERIES INTERIEURES"

Lot 11 "CLOISONS/DOUBLAGES/PLAFONDS PLATRES"

Lot 12 "PLAFONDS SUSPENDUS"

Lot 13 "REVETEMENTS DE SOLS ET MURS"

Lot 14 "REVETEMENTS DE SOL EN RESINE"

Lot 15 "PEINTURE"

Lot 16 "APPAREIL ELEVATEUR"

Lot 18 "ELECTRICITE"

Lot 19 "EQUIPEMEMENTS DE CUISINE":

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

#### 5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

#### ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Prix	50
	Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix	

R.C. - 2024PT01 Page **11** sur **14** 

2	Valeur technique	50	
2.1	Moyens humains affectés aux études et au chantier	10	
	- Composition et organigramme du personnel - Qualification du personnel affecté au chantier		
2.2	Moyens en matériels et organisation générale du chantier	25	
	- moyens en matériels affectés au chantier - mesures environnementales globales proposées par l'entreprise		
2.3	Respect du planning	15	
	L'entreprise s'engage au respect du planning dans la rédaction de son mémoire technique ou en signant le planning pour le rendu de l'offre. Elle pourra également optimiser le déla du planning en proposant son planning détaillé.		
Pondération totale des critères d'attribution : 100			

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

# ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

## <u>Transmission par voie électronique</u>

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : https://marches.megalisbretagne.org/

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

R.C. - 2024PT01 Page **12** sur **14** 

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

#### **ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHE**

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.
- CCAP et CCTP signés
- L'annexe insertion professionnelle complétée pour les lots concernés

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

## **ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS**

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Rennes

Tél.: 0223212828 Fax: 0299635684

Email: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

Tribunal administratif de Rennes

Tél.: 0223212828 Fax: 0299635684

Email: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

R.C. - 2024PT01 Page **13** sur **14** 

# **ANNEXE 1: ATTESTATION DE VISITE**

Dossier: 2024PT01

Objet : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE ET REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE COAT EDERN

Procédure : procédure adaptée

Je soussigné :	
représentant VILLE DE PLOUZANE	
atteste que :	
représentant le soumissionnaire :	
s'est rendu sur le lieu, leremettre son offre pour le présent marc	, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de ché.
Signatures :	
Pour le soumissionnaire,	Pour VILLE DE PLOUZANE,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.

R.C. - 2024PT01 Page **14** sur **14**